



COMMUNIQUE DE PRESSE

Perpignan, le 14 mars 2024

Réutilisation des eaux usées : le Département aux côtés des collectivités !

Hermeline MALHERBE, Présidente du Département, s'est rendue à Canet-en-Roussillon à l'invitation du maire Stéphane LODA, pour la présentation des initiatives mises en œuvre sur la ville afin de répondre aux enjeux climatiques, ce jeudi 14 mars, en présence de Thierry BONNIER, Préfet des Pyrénées-Orientales, Agnès LANGEVINE, vice-Présidente à la Région et Armande BARRERE, Conseillère Départementale du canton.

À cette occasion, Hermeline Malherbe a rappelé : « *Ces initiatives répondent aux enjeux climatiques que notre territoire subit de plein fouet, je pense à la sécheresse et aux épisodes caniculaires. La visite de ce matin démontre la volonté de la commune à aller dans le sens d'une démarche vertueuse et durable, à laquelle je suis profondément attachée. Parce que notre capacité à agir collectivement est essentielle, le Département soutient la réutilisation des eaux usées de Canet. Au de-là, nous accompagnons les transitions en proposant aux collectivités l'expertise technique du Département et en portant des appels à projets d'avenir : désimperméabilisation des sols, résorption des fuites sur le réseau potable, revégétalisation des centres urbains, accompagnement des projets de réutilisation des eaux usées..»*

Depuis l'été 2022, les Pyrénées-Orientales connaissent un contexte de sécheresse intense. Face à cette situation exceptionnelle, le Département des Pyrénées-Orientales a adopté, en mai 2023, un plan Eau comportant un programme d'aide aux collectivités pour la résorption des fuites sur les réseaux d'eau potable, la réutilisation des eaux usées, la désimperméabilisation des sols, le renfort de son appui technique auprès des collectivités et la sensibilisation du grand public à la préservation de la ressource en eau.

En France, moins de 1% de l'eau provient de la réutilisation des eaux usées traitées contre 14% en Espagne. La raison est essentiellement juridique puisque les 2 usages principaux de la REUT, l'irrigation agricole et l'arrosage des espaces verts, sont soumis à une réglementation très stricte avec autorisations de la part de l'État et de l'Agence Régionale de Santé. Face à l'urgence, le cadre juridique évolue pour faciliter les initiatives. En 2023, 7 autorisations ont été attribuées sur le territoire contre 1 en 2022.

La réutilisation des eaux usées étant un enjeu majeur pour le territoire, le Département accompagne les collectivités, comme à Canet-en-Roussillon. La récupération de leurs eaux usées permet d'arroser les 15 000 arbres de l'arboretum et de nettoyer les voiries. Par ailleurs, Le Département a apporté des aides pour des équipements structurants comme le centre de natation Arlette Franco, subventionnée à plus de 327 K€.

Face aux enjeux de l'adaptation au changement climatique, le Département est un acteur privilégié pour accompagner les transitions et préparer l'avenir.

CONTACT PRESSE : Eva ENGZELL

eva.engzell@cd66.fr - Tél. 04 68 85 80 11 - Port. 06 09 86 25 77